

Pôle 1^{er} Degré / bureau Mouvement- RH

Affaire suivie par :
Sabine CANAVESE
Brigitte HOMBLÉ

Tél : 04 90 27 76 44
04 90 27 76 22
Mél : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

Rentrée scolaire 2022

Appel à candidature sur postes à profil

Ref : circulaire 2015-114 du 21/07/2015- MENESR DGSCOA-1 DGHRB1-3

- Conseiller(ère) pédagogique adjoint à l'IEN Circonscription Avignon 1
- Conseiller(ère) pédagogique adjoint à l'IEN Circonscription Avignon 2
- Conseiller(ère) pédagogique adjoint à l'IEN Circonscription Avignon 3
- Conseiller(ère) pédagogique départemental(e) auprès de l'ADASEN

Les postes sont accessibles sans distinction de genre.

Modalités de candidature :

Le candidat fera parvenir la fiche de candidature complétée, une lettre de motivation et un CV par voie électronique pour le **jeudi 1^{er} septembre, délai de rigueur.**

- au supérieur hiérarchique, pour avis.
- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

La candidature sur un poste à profil nécessite une démarche préalable du candidat, de recherche d'information sur le poste. Il convient de se rapprocher de l'IEN de circonscription afin de prendre connaissance des spécificités du poste.

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller(é) Pédagogique adjoint à l'IEN circonscription AVIGNON 1	
Rattachement administratif : circonscription d'AVIGNON 1	Texte de référence : Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015
Quotité : temps complet Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	Indemnités / remboursement de frais : 27 points de NBI, Indemnité de fonction et remboursement des frais de déplacement.
Procédure de recrutement : étude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	Conditions : titre exigé : CAFIPEMF
<p>Le conseiller pédagogique est un collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité hiérarchique.</p> <p>Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p> <p>Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.</p> <p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur chargé de la circonscription, dont il reçoit une lettre de mission.</p>	

Compétences attendues :

- Savoir rendre compte et faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies et les outils collaboratifs de formation à distance
- Savoir conduire des entretiens professionnels
- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- Être capable d'articuler savoirs théoriques et pratiques pédagogiques
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation
- Faire preuve d'une grande disponibilité et de qualités relationnelles

Connaissances :

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines et les différents parcours de scolarisation
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Contexte d'exercice :

La circonscription d'Avignon 1 est implantée dans le bâtiment administratif de la préfecture de Vaucluse.

Elle est composée de 33 écoles publiques dont 3 en REP+ et 6 en REP et 3 écoles privées sous contrat dans les communes d'Avignon et de Vedène, sur le territoire du réseau écoles-collèges-lycées d'Avignon.

On compte 5296 élèves scolarisés dans le public à la rentrée 2021 et 1048 dans le privé.

La ville d'Avignon est labellisée « cité éducative »

Attention en fonction de la répartition des missions effectuée par l'IEN ce poste peut comporter la mission EPS. Un CAFIPEMF spécialité EPS serait apprécié.

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de la circonscription actuelle, pour avis

- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller(é) Pédagogique adjoint à l'IEN circonscription AVIGNON 2	
Rattachement administratif: circonscription d'AVIGNON 2	Texte de référence : Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015
Quotité : temps complet Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	Indemnités / remboursement de frais : 27 points de NBI, Indemnité de fonction et remboursement des frais de déplacement.
Procédure de recrutement : étude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	Conditions : titre exigé : CAFIPEMF
<p>Le conseiller pédagogique est un collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité hiérarchique.</p> <p>Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p> <p>Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.</p> <p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur chargé de la circonscription, dont il reçoit une lettre de mission.</p>	

Compétences attendues :

- Savoir rendre compte et faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies et les outils collaboratifs de formation à distance
- Savoir conduire des entretiens professionnels
- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- Être capable d'articuler savoirs théoriques et pratiques pédagogiques
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation
- Faire preuve d'une grande disponibilité et de qualités relationnelles

Connaissances :

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines et les différents parcours de scolarisation
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Contexte d'exercice :

La circonscription d'Avignon 2 est implantée dans le bâtiment administratif de la préfecture de Vaucluse.

Elle est composée de 31 écoles publiques dont 15 en REP+ et 2 écoles privées sous contrat dans les communes d'Avignon, de Saint saturnin les Avignon, de Jonquerettes et de Morières, sur le territoire du réseau écoles-collèges-lycées d'Avignon.

On compte 5776 élèves scolarisés dans le public à la rentrée 2021 et 387 dans le privé.

La ville d'Avignon est labellisée « cité éducative ». Les quartiers concernés sont : Monclar-Champfleury-Rocade Sud-Barbière-Croix des oiseaux, Quartiers Nord Est, Quartier Saint Chamand

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de la circonscription actuelle, pour avis

- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller(é) Pédagogique adjoint à l'IEN circonscription AVIGNON 3	
Rattachement administratif: circonscription d'AVIGNON 3	Texte de référence : Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015
Quotité : temps complet Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	Indemnités / remboursement de frais : 27 points de NBI, Indemnité de fonction et remboursement des frais de déplacement.
Procédure de recrutement : étude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	Conditions : titre exigé : CAFIPEMF
<p>Le conseiller pédagogique est un collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité hiérarchique.</p> <p>Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p> <p>Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.</p> <p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur chargé de la circonscription, dont il reçoit une lettre de mission.</p>	

Compétences attendues :

- Savoir rendre compte et faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies et les outils collaboratifs de formation à distance
- Savoir conduire des entretiens professionnels
- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- Être capable d'articuler savoirs théoriques et pratiques pédagogiques
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation
- Faire preuve d'une grande disponibilité et de qualités relationnelles

Connaissances :

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines et les différents parcours de scolarisation
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Contexte d'exercice :

La circonscription d'Avignon 3 est implantée dans le bâtiment administratif de la préfecture de Vaucluse.

Elle est composée de 34 écoles publiques dont 4 en REP+ et 5 en REP et 3 écoles privées sous contrat dans les communes d'Avignon, du Pontet, d'Entraigues et de Sorgues, sur le territoire du réseau écoles-collèges-lycées d'Avignon.

On compte 5636 élèves scolarisés dans le public à la rentrée 2021 et 605 dans le privé.

La ville d'Avignon est labellisée « cité éducative »

Attention en fonction de la répartition des missions effectuée par l'IEN ce poste peut comporter la mission EPS. Un CAFIPEMF spécialité EPS serait apprécié.

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de la circonscription actuelle, pour avis

- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller(ère) pédagogique départemental(e) auprès de l'ADASEN	
Rattachement administratif : DSDEN 84	Texte de référence : Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015
Quotité : temps complet Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	Indemnités / remboursement de frais : - 27 points de NBI - Indemnité de fonction - Remboursement des frais de déplacement.
Procédure de recrutement : Étude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	Conditions : Titre exigé : CAFIPEMF
<p>Le conseiller pédagogique départemental, collaborateur direct de l'ADASEN, inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il participe, sous le pilotage de l'ADASEN, à la mise en œuvre des orientations nationales, notamment les apprentissages fondamentaux, le suivi des plans français et mathématiques, des évaluations nationales, et des dispositifs spécifiques tels que les classes dédoublées en éducation prioritaire. - il contribue à l'organisation et à la mise en œuvre de la formation initiale et continue dans le département en lien étroit avec l'INSPE, l'école académique de la formation et CANOPÉ. <p>Son action départementale l'amène à travailler en pleine collaboration avec les services de la DSDEN.</p> <p>En lien avec les IEN, les conseillers pédagogiques de circonscription et des conseillers pédagogiques départementaux spécialisés, il accompagne et soutient la mise en œuvre de projets et d'actions pédagogiques dans les écoles. Il apporte son expertise aux équipes pour veiller à ce que les projets partenariaux mis en place soient en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes.</p> <p>Le conseiller pédagogique exerçant une mission départementale est placé sous l'autorité de l'IA-DASEN dont il reçoit une lettre de mission.</p> <p>L'ensemble des conseillers pédagogiques à mission départementale constitue une équipe coordonnée par l'ADASEN.</p>	

Compétences attendues :

- Concevoir, planifier à l'échelle d'un département et animer des actions de formation
- Savoir rendre compte et faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies et les outils collaboratifs de formation à distance
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale adaptée aux différents destinataires
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de grandes capacités d'organisation Faire preuve d'une grande disponibilité

Connaissances :

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaissance experte du premier degré, des programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines et les différents parcours de scolarisation

Contexte d'exercice :

Le poste est implanté à la DSDEN de Vaucluse, rue Thiers à Avignon.

Le premier degré dans le Vaucluse est organisé en 10 circonscriptions du premier degré, une circonscription ASH, un IEN missionné sur l'éducation prioritaire et l'école maternelle, un IEN « instruction en famille ». Sous le pilotage de l'ADASEN, neuf conseillers pédagogiques spécialisés constituent avec le CPD ADASEN l'équipe des conseillers pédagogiques départementaux. Une chargée de mission « cités éducatives » complète l'équipe départementale.

A la rentrée 2021 on comptait 360 écoles publiques scolarisant près de 51000 élèves et 29 écoles privées sous contrat scolarisant près de 6000 élèves. Dans le département de Vaucluse, l'éducation prioritaire représente 32 écoles en REP + et 26 en REP.

Les villes d'Avignon et de Carpentras sont chacune labellisées « Cité éducative ».

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de la circonscription actuelle, pour avis

- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE CANDIDATURE POSTE A PROFIL

NOM et Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire
Le :

Circonscription :

Adresse personnelle :

.....

N° de téléphone :

E-mail :

Diplômes et date d'obtention :

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

.....

A _____, le _____
(signature)

Avis de l'EN :

favorable défavorable date et signature :